

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Tri'n'Collect Nantes sud sur la commune principale de l'AIOT 6 Rue de Chantemerle 44140 Le Bignon.

La référence de votre dossier est A-4-SBVZD9FB5 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 01/02/2024 à 17h40 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **87811020400202**

Raison sociale **TRI'N'COLLECT**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

6 RUE DE CHANTEMERLE

44140 LE BIGNON

Signataire

Qualité : **PRESIDENT**

Référent

Fonction : **Responsable Filieres de recyclage**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Tri'n'Collect Nantes sud**

Description des activités :

La société Tri'n'Collect met en oeuvre et développe des solutions de collecte des déchets liées aux activités du bâtiment. Cette activité principale peut s'accompagner de prestations de conseil ou d'éducation visant à améliorer la gestion écologique desdits déchets. La raison d'être de la Société est de participer à la préservation de notre écosystème par la prévention des déchets et l'économie circulaire afin de construire un avenir durable pour tous. Sa mission est d'apporter à

ses clients et parties prenantes des solutions concrètes et pragmatiques leur permettant de mieux gérer la production et la valorisation des déchets issus des activités du bâtiment. Cette mission se concrétise par la mise à disposition de contenants permettant au producteur initial du déchet (des entreprises du bâtiment) de trier leur déchet directement sur leur chantier ou dépôt. Les déchets triés sont ensuite collectés par nos soins sur les sites de nos clients et acheminer sur le site, objet de la présente déclaration, dans l'attente de leur reprise et de leur évacuation en vue d'un regroupement, d'une valorisation ou d'une élimination. Ces activités, visent l'amélioration de l'empreinte environnementale de la Société ainsi que celles de ses clients, amélioration au coeur des enjeux sociaux et environnementaux actuels.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **6 Rue de Chantemerle 44140 Le Bignon**

X : 359269

Y : 6678686

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 250 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les Déchets apportés sont envoyés dans une installation autorisée - par un éco-organisme pour valorisation matière ou énergétique : 17.02.01 : Bois 17.06.04 : matériaux d'isolation 17.08.02 : matériaux de construction à base de gypse 17.09.04 : déchets de construction et de démolition 17.02.03 : matières plastiques - via des partenaires spécialisés dans la collecte et le traitement des déchets avec une priorité donnée à la valorisation matière, puis énergétique : 17.01 : béton, brique, tuile et céramique 17.02.02 : Verre 17.04.07 : métaux 15.01.01 : Emballage papier/carton 15.01.02 : Emballage plastiques 15.01.03 : Emballage bois 15.01.04 : Emballage métallique 08.01.12 : Contenants vides de peinture 08.04.09 *: déchet de colle et mastic 08.04.10 : déchet de colle et mastic 15.01.10* : Emballages dangereux Compte tenu de l'activité du site, la déchèterie doit être un exemple dans la gestion vertueuse des déchets.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le site dispose d'une alarme incendie avec déclencheur manuel, d'extincteurs portatifs PA et PP, d'1 poteau incendie à 100m du bâtiment, d'1 voie d'accès pompiers, de plan d'évacuation et d'intervention, de BAES et BAEH et d'un point de rassemblement. A noter l'absence de gaz de ville sur site.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)